



Page 2 : À PROPOS DE VOUS

Q1

Répondant

France

Q2

À propos de vous

Nom

Cassandre Nonque

Poste

Adjointe au chef du bureau Règles internationales du commerce et de l'investissement

Organisation

Ministère de l'Economie, DG Trésor

Adresse électronique

cassandre.nonque@dgtresor.gouv.fr

Page 3 : SECTION A : PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q3

Oui

Avez-vous une (des) stratégie(s) ou une (des) politique(s) de coopération au développement ?

Page 4 : SECTION A : PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q4

Si oui, votre (vos) stratégie(s) ou politique(s) de coopération au développement inclut-elle (incluent-elles) des priorités commerciales ? notes explicatives : Par exemple, le document d'orientation du Royaume-Uni sur le développement international publié en mai 2022 indique que le Royaume-Uni soutiendra les pays pour qu'ils augmentent leurs exportations, accroissent leurs échanges avec le Royaume-Uni, construisent des chaînes d'approvisionnement mondiales durables et résilientes qui profitent à tous, et s'attaquent aux pratiques et aux politiques économiques qui faussent le marché. Le document d'orientation décrit les différents

moyens par lesquels ces échanges commerciaux peuvent être réalisés. seront avancées.

2024 Questionnaire du donateur de l'aide au commerce

Oui,

Dans l'affirmative, veuillez fournir de plus amples détails, y compris des liens hypertextes vers les documents pertinents contenant des priorités commerciales :

La stratégie française en matière de développement, définie dans la loi de programmation relative au

développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, fait de l'aide au commerce et de l'insertion des PED dans les échanges commerciaux l'une de ses priorités. En complément, la France a révisé en 2023 sa stratégie spécifique en matière d'aide au commerce (voir question 9). Lien loi française : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536>

Page 5 : SECTION A : PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q5

Oui

Votre (vos) stratégie(s) ou politique(s) de coopération au développement est-elle (sont) thématique(s) ?

Page 6 : SECTION A : PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q6

Si oui, veuillez choisir des options dans la liste non exhaustive d'options thématiques d'objectifs stratégiques clés ci-dessous. (Si un ou plusieurs objectifs n'apparaissent pas dans la liste déroulante, veuillez cocher "autre" et ajouter des détails dans la zone de texte. Veuillez cocher toutes les cases pertinentes).

Diversification des exportations,
Expansion du secteur agricole,
développement des infrastructures,
expansion du secteur des PME,
Développement du capital humain (par exemple, l'éducation par les compétences, la formation et la santé)
,
Intégration commerciale,
création d'emplois,
Autonomisation économique des femmes et égalité des sexes
,
Emploi et compétences des jeunes,
Croissance inclusive, incluant les groupes (historiquement) défavorisés (par exemple, les personnes handicapées).
,
Renforcement institutionnel (par exemple, bonne gouvernance, transparence et responsabilité)
,
Adaptation au changement climatique, protection de la biodiversité, protection de l'environnement, gestion durable des ressources, économie circulaire,
Sécurité alimentaire,
Atténuation du changement climatique

Page 7 : SECTION A : PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q7

Non

Les priorités commerciales figurant dans votre plan ou stratégie de développement comprennent-elles des objectifs de développement spécifiques au pays partenaire ? Notes explicatives : Par exemple, le plan stratégique du Centre du commerce international pour la période 2022-2025 contient plusieurs objectifs, notamment : soutenir 75 000 micro, petites et moyennes entreprises, 1 200 organisations de soutien aux entreprises et élaborer au moins 400 politiques, stratégies et réglementations liées au commerce (en fonction du niveau de financement reçu).

Page 8 : SECTION A : PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q8

Le répondant a sauté cette question

Si oui, choisissez des options dans la liste non exhaustive d'objectifs stratégiques clés figurant dans vos stratégies/plans de développement (si un ou plusieurs objectifs ou une cible* ne figurent pas dans la liste ci-dessous, veuillez cocher "autre" et ajouter des détails dans la zone de texte). Veuillez cocher les cases correspondantes).

Page 9 : SECTION B : PRIORITÉS COMMERCIALES DANS D'AUTRES STRATÉGIES DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q9

Disposez-vous d'une politique ou d'une stratégie distincte en matière de commerce et de développement (par exemple, une stratégie d'aide au commerce) ? Par exemple, l'Union européenne a publié une stratégie d'aide au commerce actualisée en 2017 et a publié des rapports d'avancement annuels sur la mise en œuvre de la stratégie.

Non,

Informations complémentaires sur l'existence d'une politique ou d'une stratégie distincte en matière de commerce et de développement, telle qu'une stratégie d'aide au commerce: Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails supplémentaires, y compris les dates couvertes par la stratégie et les liens hypertextes vers les documents pertinents. Dans la négative, veuillez indiquer s'il existe une autre stratégie ou politique de coopération au développement comprenant des objectifs commerciaux (par exemple, un plan stratégique pluriannuel publié par une institution de financement du développement). Dans la négative, veuillez indiquer s'il existe une autre stratégie ou politique de coopération au développement comprenant des objectifs commerciaux :

La stratégie française adoptée en 2009 a été révisée à l'été 2023. Afin d'atteindre son objectif d'améliorer l'insertion des pays en développement dans le commerce international, la stratégie française est articulée autour de deux axes d'intervention : (i) Le développement de chaînes de valeurs durables, inclusives et résilientes en soutenant la définition et la mise en œuvre de politiques commerciales régionales et nationales durables et inclusives ; la structuration des acteurs des chaînes de valeur et d'approvisionnement à l'échelle régionale en lien notamment avec l'initiative RISE du G7 (renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et inclusives) ; la mise en œuvre d'une politique de normalisation et de qualité conforme aux exigences des marchés internationaux et régionaux ou encore la gestion des risques de marché des produits stratégiques, y compris en termes de sécurité alimentaire. (ii) Le développement d'une offre compétitive sur les marchés locaux, régionaux et internationaux par le renforcement des capacités de production ; la valorisation des productions par le biais de certifications ; le développement et l'organisation des filières ; le financement d'infrastructures à vocation régionale et l'utilisation d'outils de financement adaptés aux besoins des secteurs productifs.

Q10

Les priorités, les thèmes et les objectifs sectoriels de votre programme d'aide au commerce s'alignent-ils sur les priorités commerciales de votre (vos) stratégie(s) de développement ?

Oui, en partie,

Informations supplémentaires sur l'alignement entre les priorités, les thèmes et les objectifs sectoriels figurant dans votre programme d'aide au commerce et les priorités commerciales de votre (vos) stratégie(s) de développement: :

L'aide au commerce est une des composantes de l'aide publique au développement française. Ainsi si, la stratégie répond à des enjeux qui lui sont propres relatifs à l'intégration économique et le renforcement des capacités commerciales, elle s'intègre dans les priorités de l'aide publique au développement. L'aide au commerce vise ainsi à défendre un commerce qui réponde aux défis environnementaux et climatiques, qui respecte les droits humains et sociaux et favorise l'autonomisation économique des femmes. Par ailleurs, les deux stratégies accordent un focus particulier à la question de la sécurité alimentaire.

Page 11 : SECTION B : PRIORITÉS COMMERCIALES DANS D'AUTRES STRATÉGIES DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q11

Votre politique de coopération au développement ou votre stratégie d'aide au commerce comprend-elle des objectifs ou des cibles pour les pays partenaires ?

Non

Q12

Dans l'affirmative, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des détails supplémentaires, y compris des liens hypertextes vers les documents pertinents. Dans la négative, veuillez indiquer dans la zone de texte sous les choix de questions s'il existe une autre stratégie ou politique de coopération en matière de commerce et de développement qui comprend des objectifs ou des cibles spécifiques.

Informations complémentaires sur les objectifs ou les cibles pour les pays partenaires inclus dans votre politique de coopération au développement ou votre stratégie d'aide au commerce. Veuillez inclure des liens hypertextes vers les documents pertinents: :

La stratégie d'aide au commerce ayant vocation à fixer un cadre pour les prochaines années qui est ensuite décliné dans chacun des programmes d'aide au commerce, elle ne fixe pas de cibles, indicateurs et objectifs précis. En revanche, chaque programme fixe ses propres cibles, indicateurs et objectifs.

Q13

Avez-vous des objectifs dans d'autres stratégies de développement qui peuvent avoir des priorités commerciales ou influencer votre financement de l'Aide pour le commerce ? Par exemple, la stratégie climatique de l'USAID pour la période 2022-2030 comprend six objectifs qui sont pertinents pour la coopération commerciale globale et la politique de développement. Ces objectifs sont les suivants : atténuer 6 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ ; conserver, restaurer ou gérer 100 millions d'hectares d'écosystèmes naturels ; permettre une meilleure résilience climatique pour 500 milliards de personnes ; mobiliser 150 milliards USD de financement public et privé pour le climat ; soutenir 80 pays ; accroître l'engagement équitable avec 40 partenariats nationaux.

Oui,

Informations complémentaires sur l'existence d'objectifs dans d'autres stratégies de développement susceptibles d'avoir des priorités commerciales ou d'influencer votre financement au titre de l'aide au commerce : L'aide au commerce, composante de l'aide au développement, s'inscrit dans les orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement française, adoptées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement et régulièrement mises à jour. Le dernier cadre d'orientation a été fixé en août 2023,. Plusieurs des objectifs prioritaires ont une influence sur l'action en matière d'aide au commerce française : - Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1.5°C. - Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'océan, pour préserver la planète, en préservant 30% des terres et 30% des mers d'ici 2030. - Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat africain qui participe au destin partagé entre les jeunes d'Europe et d'Afrique. - Mobiliser l'expertise et les financements privés et publics pour les infrastructures stratégiques, de qualité et durables dans les pays en développement. - Renforcer la souveraineté alimentaire, notamment en Afrique. - Soutenir les droits humains et la démocratie en tant que modèle de gouvernance fondé sur les libertés fondamentales et l'État de droit, des institutions solides, transparentes et intègres. - Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, notamment en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

Q14

Votre stratégie de coopération au développement ou d'aide au commerce comprend-elle des objectifs sectoriels ? Notes explicatives : Par exemple, l'un des objectifs sectoriels de la stratégie de coopération au développement de l'Agence coréenne de coopération internationale consiste à promouvoir l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation dans les projets d'APD en établissant sa stratégie à moyen terme pour la science, la technologie et l'innovation (2021-2025). L'objectif est de soutenir une croissance inclusive basée sur la science et la technologie en améliorant le système d'innovation des pays partenaires. La stratégie de la Corée se concentre également sur l'éducation, la santé, la gouvernance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie, l'eau, les transports, le changement climatique et l'égalité des sexes.

Autre (veuillez préciser) :

La stratégie d'aide au commerce française ne vise pas des secteurs en particulier mais s'attache à renforcer l'intégration régionale, notamment via : 1. Le développement de chaînes de valeurs durables, inclusives et résilientes en soutenant : - la définition et la mise en œuvre de politiques commerciales régionales et nationales durables et inclusives ; - la structuration des acteurs des chaînes de valeur et d'approvisionnement à l'échelle régionale, en veillant à accroître la participation des femmes ; - la mise en œuvre d'une politique de normalisation et de qualité, conforme aux exigences des marchés internationaux et régionaux ; - le développement de chaînes de valeurs résilientes face au changement climatique ; - la gestion des risques de marché des produits stratégiques, y compris en terme de sécurité alimentaire. 2. Le développement d'une offre compétitive sur les marchés locaux, régionaux et internationaux par : - le renforcement des capacités de production (y compris auprès des acteurs du secteur informel, des micro et très petites entreprises) ; - la valorisation des productions par le biais de certifications (y compris l'appui aux indications géographiques) ; - le développement et l'organisation des filières ; - le financement d'infrastructures à vocation régionale ; - l'utilisation d'outils de financement du développement, diversifiés et adaptés aux besoins des secteurs productifs

Page 13 : SECTION C : OBJECTIFS SECTORIELS ET RÉGIONAUX

Q15

Le répondant a sauté cette question

Dans l'affirmative, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des détails supplémentaires, y compris des liens hypertextes vers les documents pertinents. Dans la négative, veuillez indiquer s'il existe une autre stratégie ou politique de coopération au développement qui comprend des objectifs ou des cibles spécifiques (veuillez cocher les cases correspondantes).

Page 14 : SECTION C : OBJECTIFS SECTORIELS ET RÉGIONAUX

Q16

Oui

Votre stratégie de coopération au développement ou d'aide au commerce comprend-elle des objectifs régionaux ? Notes explicatives : Par exemple, le programme d'aide de la Nouvelle-Zélande est particulièrement axé sur la région des îles du Pacifique.

Page 15 : SECTION C : OBJECTIFS SECTORIELS ET RÉGIONAUX

Q17

Si oui, veuillez identifier la (les)
communauté(s) économique(s) concernée(s)
: (Veuillez cocher les cases
correspondantes.)

Zone de libre-échange continentale africaine

(ZLECA), Union du Maghreb arabe (UMA),

**Marché commun de l'Afrique orientale et australe
(COMESA)**

,

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD),

**Communauté économique des États de l'Afrique
centrale (CEEAC),**

,

**Communauté économique des États de l'Afrique de
l'Ouest (CEDEAO)**

,

Communauté de développement de l'Afrique australe

(SADC), Association des nations de l'Asie du Sud-

Est (ASEAN), Communauté de l'Afrique de l'Est

(EAC),

Informations complémentaires sur les communautés
économiques concernées: :

En termes de zone géographique, la stratégie d'aide au
commerce porte une attention particulière à l'Afrique ainsi
qu'à la Méditerranée. En termes de cibles géographiques,
la révision de la stratégie rappelle la volonté de la France
de mieux répondre aux attentes des pays ACP et
d'augmenter la part de l'aide pour le commerce de la
France allouée aux pays les plus vulnérables pour
contribuer au respect de l'engagement pris par l'UE
d'allouer d'ici 2030 un quart du total de l'aide pour le
commerce de l'UE aux PMA.

Page 16 : SECTION D : FINANCEMENT DU COMMERCE ET DE LA COOPÉRATION AU
DÉVELOPPEMENT

Q18

Oui

Avez-vous des domaines prioritaires dans lesquels
vous apportez un soutien au titre de l'aide au
commerce ?

Page 17 : SECTION D : FINANCEMENT DU COMMERCE ET DE LA COOPÉRATION AU
DÉVELOPPEMENT

Q19

Si oui, veuillez identifier les domaines prioritaires de l'aide au commerce dans lesquels vous apportez un soutien actif*. (Veuillez cocher les cases correspondantes.)--* Si vous souhaitez indiquer des priorités liées au changement climatique, veuillez cocher les cases correspondantes ci-dessous (par exemple, l'approvisionnement en énergie et l'infrastructure de production) et ajouter les notes correspondantes dans la zone de texte. De même, pour l'égalité des sexes, veuillez cocher les cases correspondantes (par exemple, développement du commerce) et ajouter une note dans la zone de commentaire.

Facilitation des échanges,

Accords commerciaux régionaux

(ACR), Services de soutien aux

entreprises, Services bancaires et

financiers, Renforcement des

capacités de production,

Agriculture,

Sylviculture,

Négociations commerciales

multilatérales, commerce

numérique et e-commerce,

Infrastructures de transport et de stockage liées au commerce (port, port sec, port intérieur de conteneurs, dépôt intérieur de conteneurs, etc.)

,

Infrastructure de communication liée au commerce,

Infrastructures d'approvisionnement et de production d'énergie liées au commerce

,

Informations complémentaires sur les domaines prioritaires de l'aide au commerce dans lesquels vous apportez un soutien actif :

Chaînes de valeurs durables et inclusives

Q20

Quels instruments de financement utilisez-vous pour mettre en œuvre vos priorités en matière de commerce et de coopération au développement (c'est-à-dire d'aide au commerce) ? Par exemple, la stratégie suisse de coopération économique au développement pour 2021-24 encourage les initiatives innovantes du secteur privé et la mobilisation de ressources privées. À cet égard, le Fonds suisse d'investissement pour les marchés émergents (SIFEM) est un instrument central et se concentre sur quatre secteurs d'activité : l'accès au financement (y compris les fintech, les MPME et le genre), le financement des infrastructures, l'intégration dans les chaînes de valeur et la responsabilité sociale des entreprises. Par exemple, Development Alliance Korea (DAK) est la première et la plus grande plateforme coréenne de partenariat public-privé pour l'innovation, à laquelle participent le gouvernement, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Veuillez fournir des informations dans l'encadré ci-dessous :

Pour appuyer sa stratégie d'aide au commerce, la France dispose d'un éventail de type d'aide (dons, prêts souverains et non souverains, garanties) et d'instruments (dont Programme de renforcement des capacités commerciales, garantie ARIZ et FEXTE), mis en œuvre par différents acteurs qui visent les différentes catégories de l'aide au commerce (définies par l'OCDE et l'OMC). Cette variété d'instruments permet à la France de disposer d'une palette d'outils pour mettre en œuvre ses objectifs d'aide au commerce tout en s'adaptant mieux aux besoins différenciés des pays (ex : sur les niveaux de concessionnalité, l'apport d'assistance technique). Reflétant la tendance mondiale de l'APC à investir majoritairement dans le domaine des infrastructures et notamment les secteurs des transports et des énergies, la part de l'APC française dédiée aux infrastructures est majoritaire (70%).

S'agissant plus spécifiquement de l'assistance technique au commerce, le principal instrument bilatéral de la France en termes de dons est le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC). Il s'agit d'un programme pluriannuel, cofinancé à parts égales par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Direction générale du Trésor. La 7^e édition du PRCC couvre la période 2023 à 2025, pour un montant de 30 M€. Il est mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD).

Depuis son lancement en 2003, le PRCC contribue au renforcement des capacités commerciales des pays en voie de développement (PED), en particulier des PMA (Pays les moins avancés), et vise à promouvoir leurs échanges et leur intégration dans le système commercial mondial, tout en soutenant des trajectoires environnementales et sociales soutenables.

L'amélioration de la qualité (la mise aux normes internationales, la protection de la propriété intellectuelle, les indications géographiques), le développement des filières et le renforcement des acteurs des chaînes de valeurs, ainsi que l'intégration régionale, sont autant de thématiques soutenues par le PRCC pour accompagner le développement d'un commerce durable au sein des PED et PMA. Plus de 200 M€ ont été engagés dans le cadre du PRCC depuis sa création.

En parallèle, la France finance plusieurs fonds d'assistance technique multilatéraux, pour assurer le renforcement durable des capacités commerciales des pays en développement, et plus particulièrement les PMA, à travers l'assistance technique. Pour la période 2021-2023, la France a soutenu : i) le programme de stage pour les petites missions (FIMIP) à hauteur de 2,7M€, qui accueille chaque année une vingtaine de hauts fonctionnaires des PED sélectionnés par l'OMC pour un stage de 10 mois au sein de leurs représentations permanentes ; ii) le Programme de Chaires universitaires de l'OMC à hauteur de 1,65M€ ; iii) le Fonds pour l'application des normes sanitaire et phytosanitaire (STDF) à hauteur de 1,2M€ ; iv) le fond d'assistance technique à la pêche à hauteur de 0,5M€ ; v) le fonds sur le commerce, la durabilité environnementale et les objectifs de développement durable à hauteur de 300k€ ; l'appui aux travaux de la CNUDCI visant à renforcer la participation des PED aux travaux d'établissement d'une Cour permanente de règlement des litiges ; et à la participation des PED aux travaux du comité investissement de l'OCDE à hauteur de 125k€.

Q21

Existe-t-il une forme d'aide, de financement ou d'autre assistance financière au commerce que vous cherchez à développer ? Dans l'affirmative, existe-t-il une stratégie d'accompagnement pour tirer parti de cette source de financement ?

La DFC est une agence gouvernementale américaine lancée en décembre 2019 avec pour mandat de s'associer au secteur privé pour financer des solutions aux défis les plus critiques auxquels sont confrontés les pays en développement, tout en faisant progresser les objectifs de la politique étrangère des États-Unis à l'étranger. La DFC offre des prêts, des garanties de prêt, des investissements en actions, une assurance contre le risque politique, une assistance technique et des études de faisabilité afin d'attirer des quantités importantes de capitaux privés dans les marchés en développement difficiles pour répondre aux besoins locaux.

Autre (veuillez préciser),

Informations complémentaires sur les formes d'aide, de financement ou d'autres formes d'assistance financière pour le commerce que vous cherchez à développer, et sur les stratégies d'accompagnement pour obtenir des financements :

Dans son cadre stratégique d'aide au commerce, la France entend maintenir une souplesse sur le type d'assistance au commerce qui peut être mobilisable, afin de s'adapter aux besoins exprimés par le pays récipiendaire, son niveau de revenu, son niveau d'intégration dans le commerce international et son tissu économique. Néanmoins, on peut noter deux formes d'aides encouragées par nos opérateurs :

- Volonté de Proparco (opérateur du groupe AFD) de développer les instruments de financement du commerce :
 - o Conformément à sa volonté de soutenir l'insertion croissante des pays émergents dans le commerce mondial, Proparco a développé le programme de garantie Trade Finance (GTF).
 - o Cette garantie assure les banques de confirmation contre le risque de défaut des banques qui ont émis un instrument de Trade Finance - lettre de crédit, lettre de crédit stand-by, traite avalisée - pour le compte d'un de leurs clients importateurs.
 - o Proparco a établi un partenariat avec plus d'une vingtaine d'institutions financières. Le dispositif, en expansion depuis 2021, est utilisé dans huit pays en Afrique et au Moyen-Orient - Intérêt de l'AFD de davantage intervenir sur les corridors, en finançant des actions de facilitation des échanges
 - o Un véhicule d'investissement commun, nommé STOA, a été créé en novembre 2017 sous la forme de société anonyme avec un objectif de 600 M€ de capital (500 M€ caisse des dépôts et consignations et 100 M€ AFD) et un rythme d'engagement annuel de l'ordre de 100 M€ par an. STOA investit dans des infrastructures d'accès aux services essentiels sur des nouveaux projets (greenfield), principalement en Afrique (minimum 50%). STOA intervient dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'eau, des télécoms, des infrastructures sociales, en recherchant des co-bénéfices climat (minimum 30% récemment rehaussé à 50%).
 - o STOA a fait l'objet en 2023 d'une recapitalisation, permettant de lancer une deuxième phase d'investissements. Pour STOA 2, le montant cible d'engagements maximal a été fixé à 1,5 Mds EUR, en incluant le recyclage partiel de montants de cessions et les co-investissements de tiers via des plateformes régionales d'investissements. L'Afrique reste prioritaire, avec un objectif de 50% des investissements minimum, tandis qu'une ouverture géographique dans les Balkans et l'Asie Centrale est proposée.
 - o Bien que l'activité de STOA ne soit pas recensée dans la base SNPC/OCDE, elle contribue aux objectifs de notre APC

Page 20 : SECTION D : FINANCEMENT DU COMMERCE ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q22

Quelles difficultés rencontrez-vous pour mobiliser des fonds afin de mettre en œuvre vos objectifs en matière d'aide au commerce et de coopération au développement (c'est-à-dire d'aide pour le commerce) ? (Veuillez cocher les cases correspondantes.)

Coût élevé des emprunts,
insuffisance des subventions,
Les défis de la coordination interministérielle,
Contraintes de contrôle au niveau national,
Capacité limitée à développer des projets "bancables"

Page 21 : SECTION D : FINANCEMENT DU COMMERCE ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q23

Non

La part de l'aide au commerce que vous accordez sous forme de prêts est-elle en augmentation et celle des subventions en baisse ?

Page 22 : SECTION D : FINANCEMENT DU COMMERCE ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q24

Le répondant a sauté cette question

Si oui, cette situation représente-t-elle un défi pour vos pays partenaires ?

Page 23 : SECTION D : FINANCEMENT DU COMMERCE ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Q25

Non

Envisagez-vous de cesser de fournir de l'aide au commerce ? Une date a-t-elle été fixée pour atteindre cet objectif ? (par exemple, une date pour cesser de fournir de l'aide étrangère ?)

Page 24 : SECTION E : ALIGNEMENT DES AIDES EN FAVEUR DU COMMERCE

Q26

Dans quelle mesure l'aide au commerce que vous apportez est-elle alignée sur les priorités commerciales des pays partenaires et des organisations régionales ?

En grande partie alignés,

Veillez préciser s'il s'agit d'un point de vue officiel ou de l'opinion personnelle du répondant :

Dans son rapport de 2022 de la contribution française à l'aide au commerce sur la période 2009-2019, le cabinet EY consulting souligne l'alignement de l'aide française au commerce avec les besoins locaux et les bons résultats des projets mis en place qui recueillent des avis positifs des pays récipiendaires en raison de leur pertinence et de leur impact : " L'alignement de l'aide française avec les besoins locaux (exprimés dans un plan national de développement) se révèle bon, bien que davantage inégal s'agissant de l'alignement avec les priorités commerciales des pays partenaires. Différentes limites peuvent freiner cet alignement, telle que l'absence de déclinaison locale de l'APC (qui se retrouve fondue dans des priorités bilatérales plus larges), une méconnaissance relative des cadres stratégiques commerciaux des pays récipiendaires ainsi que des liens institutionnels parfois faibles au niveau des institutions commerciales des pays et le manque de coordination interministérielle dans les pays partenaires. " " L'APC française a permis en premier lieu de renforcer les infrastructures liées au commerce, et ce dans trois pays étudiés : au Sénégal par exemple, l'APC française a œuvré à améliorer la fluidité des échanges commerciaux, la mobilité urbaine à Dakar ainsi que l'accès aux zones de production avec la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures (Autoroute, TER), comme cela est également le cas pour le projet de prolongement de la rocade d'Antananarivo à Madagascar. De même, des études de cas au Vietnam et à Madagascar (où une même démarche de valorisation des produits et montée en gamme a été observée) soulignent que l'APC française a œuvré de façon conséquente à la structuration et au développement de filières dans le domaine agricole. L'appui au secteur privé et l'amélioration du climat des affaires sont également des thématiques sur lesquelles les interventions françaises d'APC ont eu des impacts visibles et positifs, en tout premier lieu sur les entreprises elles-mêmes (accompagnement des entreprises dans le but d'une mise à niveau et d'une compétitivité accrue de ces dernières, renforcement de la capacité d'exportation, etc.) Enfin, l'APC française a également eu des résultats dans les domaines de démarche qualité et de normalisation (par exemple via le projet de Lutte contre les mouches des fruits qui vise à augmenter le volume d'exportations de fruits sains vers l'UE), et plus ponctuellement dans le développement économique local des territoires et le tourisme. "

Q27

Quelles difficultés rencontrez-vous pour aligner l'aide au commerce que vous apportez sur les besoins de financement sectoriels des pays partenaires et des organisations régionales ? (Veuillez cocher les cases correspondantes.)

**Le manque d'appropriation par les pays partenaires,
Faible capacité institutionnelle (par exemple, manque de coordination au niveau national)**

Page 25 : SECTION F : RÉSULTATS ET IMPACTS DE L'AIDE AU COMMERCE

Q28

Votre stratégie de coopération au développement comprend-elle un cadre de suivi ou de résultats ?

Oui, pour la stratégie de coopération au développement

Q29

Alignez-vous vos activités de suivi et d'évaluation sur le cadre de suivi ou de résultats des pays partenaires ?

Oui, avec les stratégies de développement des partenaires

Q30

Mesurez-vous l'impact de l'aide au commerce que vous fournissez ?

Oui

Page 26 : SECTION F : RÉSULTATS ET IMPACTS DE L'AIDE AU COMMERCE

Q31

Si oui, dans quels domaines l'aide au commerce a-t-elle un impact mesurable selon vous ? (Veuillez cocher les cases correspondantes.)

Facilitation des échanges,
Infrastructures de transport et de stockage liées au commerce (port, port sec, port intérieur de conteneurs, dépôt intérieur de conteneurs, etc.)
,
Infrastructure de communication liée au commerce,
Infrastructures d'approvisionnement et de production d'énergie liées au commerce
,
Services de soutien aux entreprises, Services bancaires et financiers, Renforcement des capacités de production,
Informations supplémentaires sur les domaines dans lesquels l'aide au commerce a un impact mesurable :
Les impacts des programmes d'aide au commerce sont plus facilement mesurables dans le cadre de projet de facilitation des échanges ou de développement d'infrastructures.

Page 27 : SECTION F : RÉSULTATS ET IMPACTS DE L'AIDE AU COMMERCE

Q32

Existe-t-il un projet ou un programme d'aide au commerce que vous souhaiteriez mettre en avant comme exemple de meilleure pratique ?

Oui,

Informations complémentaires sur les projets ou programmes d'aide au commerce que vous souhaitez mettre en avant en tant qu'exemples de bonnes pratiques :

Le projet " Fit for Market ", financé à hauteur de 5 millions d'euros sur la période 2018-2020 constitue un exemple type de projet soutenu dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales, dont l'opérationnalisation est gérée par l'AFD. Ce projet visait à participer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que l'assurance d'une croissance inclusive et durable, par le renforcement du secteur des exportations agroalimentaires des pays ACP. Pour y parvenir, 3 types d'activités ont été mises en œuvre : i) la facilitation de l'accès au marché (renforcement du benchmarking, rehaussement des normes et standards) ; ii) le renforcement des chaînes de valeur (assistance technique et formation) et l'augmentation de l'impact (via la création de réseaux et d'alliances et l'appui à l'accès au financement). L'évaluation réalisée en 2023 de ce projet par le cabinet de consultants E&Y souligne plusieurs réussites de ce projet : - Le renforcement des capacités des opérateurs pour accéder au marché : 71% des PME et des groupements de producteurs adoptent des bonnes pratiques en matière sociale notamment. A titre d'exemple, la Société ivoirienne Coopérative des Producteurs Agricoles (SCOPACI-SCOOPS) a obtenu une certification sociale et la certification de commerce équitable (Fair for Life) qui a permis une montée en gamme et mise aux normes par rapport aux standards européens - Renforcement des capacités des autorités compétentes pour soutenir la filière fruits et légumes et assurer une bonne gestion et l'application des normes sanitaires et phytosanitaires - Une hausse de la production et exportation : comme pour l'ananas biologique avec 3500 tonnes par an. - Les revenus obtenus par les producteurs et les productrices ont augmenté : 70% déclarent être plus actifs sur les marchés locaux formels et informels. Dans certains cas, l'augmentation des revenus dépasse 100%. - Intégration du genre dans les activités Fit for market : Un plan de gouvernance intégrant cet enjeu a été instauré.

Page 28 : SECTION G : BESOINS FUTURS EN MATIERE D'AIDE AU COMMERCE

Q33

Pensez-vous qu'il sera toujours nécessaire de financer l'aide au commerce ?

Oui, pour répondre à toutes les priorités de développement liées au commerce

Page 29 : SECTION G : BESOINS FUTURS EN MATIERE D'AIDE AU COMMERCE

Q34

Dans l'affirmative, veuillez identifier les catégories d'aide au commerce pour lesquelles vous prévoyez des besoins futurs (veuillez cocher les cases correspondantes).

Politique commerciale et gestion administrative,
Facilitation des échanges,
Accords commerciaux régionaux
(ACR), Services de soutien aux
entreprises, Services bancaires et
financiers, Renforcement des
capacités de production,
Négociations commerciales
multilatérales, Commerce
numérique et commerce
électronique

Page 30 : SECTION G : BESOINS FUTURS EN MATIERE D'AIDE AU COMMERCE

Q35

Prévoyez-vous un besoin futur pour l'Aide pour le commerce afin de soutenir la réalisation des aspects liés au commerce de l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable ?notes explicatives : Par exemple, le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires et des parties prenantes pour faire progresser le Programme 2030 grâce à des actions concrètes sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Oui,

Informations supplémentaires sur la question de savoir si vous prévoyez un besoin futur d'Aide pour le commerce pour soutenir la réalisation des aspects liés au commerce de l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable: :

Afin de célébrer les 20 ans de son Programme de renforcement des capacité commerciales, la France a organisé un événement le 8 décembre 2023 pour souligner l'action française en matière d'aide au commerce, ouvert par le ministre délégué au Commerce et la Secrétaire d'Etat au développement. Des acteurs du pilotage stratégique de l'aide au commerce et de l'opérationnalisation de projets ont présenté à cette occasion leur vision de l'aide au commerce pour les prochaines années. Plusieurs axes ressortent de cette conférence : - S'agissant du public cible : Orienter davantage les politiques d'aide au commerce et de soutien à l'entrepreneuriat vers les femmes et les jeunes. - S'agissant des thématiques : Accompagner l'émergence de nouvelles thématiques dont la digitalisation et la certification. Sur ce dernier point, un appui à la traçabilité est notamment souhaité des acteurs, afin que les producteurs puissent attester de la conformité de leur production avec les législations relatives à la lutte contre la déforestation et au devoir de vigilance. - Axe transversal : Faciliter le dialogue entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs pour permettre une meilleure répartition des revenus.

Page 31 : SECTION G : BESOINS FUTURS EN MATIERE D'AIDE AU COMMERCE

Q36

Si oui, veuillez indiquer quels sont les ODD auxquels votre stratégie de coopération au développement ou d'aide au commerce fait référence. (Veuillez cocher les cases correspondantes.)

OBJECTIF 2 : Faim zéro,

OBJECTIF 3 : Bonne santé et bien-être,

OBJECTIF 8 : Travail décent et croissance

économique, OBJECTIF 14 : La vie sous l'eau,

OBJECTIF 15 : La vie sur terre,

OBJECTIF 17 : Partenariats pour atteindre

**l'objectif, OBJECTIF 5 : Égalité entre les hommes
et les femmes**

Page 32 : SECTION G : BESOINS FUTURS EN MATIERE D'AIDE AU COMMERCE

Q37

Prévoyez-vous que l'aide au commerce devra à l'avenir soutenir les aspects du changement climatique liés au commerce ?

Oui,

Informations supplémentaires sur la question de savoir si vous prévoyez des besoins futurs en matière d'aide au commerce pour soutenir les aspects du changement climatique liés au commerce :

Comme souligné à la réponse à la question 35, alors que des législations se développent pour limiter l'impact du commerce sur le changement climatique et la biodiversité, l'aide au commerce devra s'attacher à accompagner les producteurs des pays récipiendaires à se conformer à ces normes environnementales. En parallèle, la France qui a été identifiée comme l'un des pays les plus actifs au sein du G7 en matière d'aide au commerce sur les questions comme la lutte contre le réchauffement climatique, poursuivra ce travail via : i) l'analyse de l'impact environnemental d'un projet avant tout lancement d'une action d'aide au commerce ; ii) le développement de chaînes de valeurs résilientes au changement climatique ; iii) l'articulation adéquate entre promotion des filières à l'export et celle des filières contribuant à la sécurité alimentaire locale.
